1000478901

DATE DEPOT : 20/01/2010

NUMERO DE DEPOT : 2010004789

N° GESTION : 2000B17703

N° SIREN : 433306487

DENOMINATION : COMFICOM

ADRESSE : 27 R DU CHERCHE MIDI 75006 PARIS

DATE ACTE : 16/12/2009

TYPE ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

2 [illegible] 2010
4779

COMFICOM
SAS au capital de 240 000€ porté à 280 000€
Siège social : 27 rue du Cherche-Midi 75006 Paris
RCS Paris B 433 306 487

00 B 17703

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2009

PF. AU 06 27.12 09.

Le 16 décembre 2009 à 20 heures, au siège social, les actionnaires se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire sur la convocation qui leur a été faite par remise en main propre dans les délais réglementaires.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.
L'assemblée est présidée par la Présidente du Conseil d'administration, Madame Isabelle Crénin.

Monsieur Philippe Crénin est scrutateur et accepte cette fonction. Il est également désigné secrétaire de séance.

La feuille de présence est vérifiée par Madame la Présidente qui constate que les actionnaires présents ou représentés, possèdent la totalité des actions composant le capital social et jouissant du droit de vote.

Le Commissaire aux comptes régulièrement convoqué à cette assemblée, s'est excusé de ne pouvoir y assister.

En conséquence, Madame la Présidente déclare l'Assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Madame la Présidente met à la disposition des membres de l'assemblée :
- un exemplaire des statuts de la société
- une copie de la lettre de convocation remise en main propre à chaque actionnaire
- la feuille de présence
- le texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration
- la liste des actionnaires

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour est le suivant:
- l'augmentation du capital social d'une somme de quarante mille euros (40 000 €) par l'émission de 4 000 actions nouvelles de 10 € chacune
- la modification corrélative des statuts
- les pouvoirs à conférer en vue des formalités

Madame la Présidente déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir constaté que le capital initial était intégralement libéré, décide d'augmenter ledit capital qui s'élève à la somme de 240 000 €, divisé en 24 000 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées, d'une somme de 40 000 €, pour le porter à 280 000 euros par la création de 4 000 actions nouvelles de 10 € chacune, numérotées de 24 001 à 28 000, émises au pair, et libérées immédiatement pour la totalité du montant.
Ces 4 000 actions seront créées jouissance courante. A compter du jour de leur émission, elles seront complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à son Président à l'effet de réaliser, dans le délai légal, l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

[illegible]ire de séance

Enregistré à : S.I.E 6E ODEON-POLE ENREGISTREMENT PARIS SUD
Le 27/12/2009 Bordereau n°2009T 333 Case n°6 Ext 15462
Enregistrement : 500 € Pénalités :
Total Liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Inspecteur